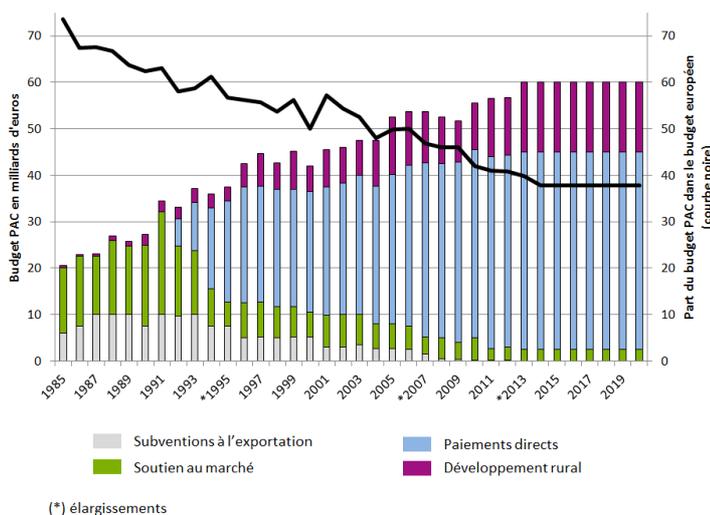


La Politique Agricole Commune

Chronologie rapide.

- **1957** : Traité de Rome qui prévoit l'établissement d'un Marché commun (libre circulation des marchandises entre les six pays signataires). Pose les bases de la Politique agricole commune (sécurité des approvisionnement, hausse de la productivité, stabilité des prix et des marchés, garantie de revenus pour les agriculteurs), qui est lancée en **1962**.
 - **1984** : Face aux « fleuves de laits et montagnes de beurres », institution de quotas de production laitière => stabilisation de la production européenne.
- **1992** : Première réforme de la PAC (réforme McSharry) : baisse des prix garantis pour se rapprocher des cours mondiaux compensée par des aides directes ; gèle de certaines terres ; premières mesures agro-environnementales.
 - **1999** : Dans un contexte d'élargissement de l'Union aux PECO, nouvelle diminution des prix garantis et augmentation des aides directes. La PAC est désormais divisée en 2 piliers : le premier concernant les aides directes aux productions, le second le développement rural.
- **2003** : Deuxième réforme de la PAC (accord de Luxembourg). Aides découplées de la production (DPU : « droits à paiement unique »), mais calculées en fonction de la production des années 2000-2002, et conditionnées au respect de normes environnementales.
- **2013** : Troisième réforme de la PAC : Les « Droits à paiement de base » (DPB) remplacent les DPU. Ils doivent permettre une convergence des aides (égalisation des aides sur l'ensemble du territoire de l'UE), des aides plus ciblées sur les agriculteurs actifs, et leur « verdissement » (conditionnées au respect de pratiques agroenvironnementales précises).
 - **2015** : Fin des quotas laitiers.

=> Depuis 2018, négociations pour la période 2021-2027. La commission européenne souhaite réduire le budget global et en particulier celui du 2^e pilier.



Source : <https://www.supagro.fr/capeye/histoire-de-la-pac/>

Les 2 piliers de la PAC (2013-2020)

1 ^{er} pilier		2 nd pilier
Environ $\frac{3}{4}$ du budget de la PAC. Entièrement financé par l'UE.		< 1/4 du budget de la PAC. Financé par les FEADER (Fonds européens agricoles pour le développement rural), cofinancé par les états. La France consacre ~17 % du budget de la PAC au 2 ^e pilier (Autriche : 44 %) ; la gestion en est assurée par les Régions.
<ul style="list-style-type: none"> • « Droits à paiement de base » : aides à l'hectare devant converger à l'échelle européenne et à l'échelle nationale. Ciblées sur les « agriculteurs actifs ». Découplées de la production (en quantité comme en qualité : les agriculteurs peuvent changer de cultures à leur guise). Étant liés à la superficie leur impact est très différent selon le système agricole : limité quand la surface a peu d'importance (production porcine ou avicole ; vin, horticulture ...), majeur dans le cas contraire (cultures arables, élevage ...). C'est une critique majeure : ils profitent d'abord aux agriculteurs les plus aisés. 	France : 49 % de l'enveloppe	6 priorités laissées à la libre gestion des états membres : <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le transfert de connaissances et d'innovation, • Améliorer la compétitivité de tous les agriculteurs et renforcer la viabilité des exploitations agricoles, • Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture, • Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie, • Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires ainsi que dans le secteur de la foresterie, • Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement vert : 30 % de l'enveloppe. Diversification des cultures, prairies permanentes, surface d'intérêt écologique. 	France : 30 %	
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement redistributif (facultatif) : jusqu'à 30 % de l'enveloppe. Majoration des aides sur les premiers hectares 	France : 5 %	
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien couplé (facultatif) : jusqu'à 15 % de l'enveloppe : les aides sont subordonnées à un type de production. Limité par l'OMC. 	France : 15 %	
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux zones à contraintes naturelles (facultatif) : jusqu'à 5 % de l'enveloppe. 	France : 0% (financé par le 2 ^e pilier)	
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux jeunes agriculteurs : jusqu'à 2 % de l'enveloppe. 	France : 1 %	
Jusqu'à 15 % du 1 ^{er} pilier peut être transféré au 2 nd au choix des états (France, Allemagne, R.U. ...).		Jusqu'à 15 % du 2 nd pilier peut être transféré au 1 ^{er} au choix des états (Pologne, Slovaquie, Croatie ...).

Budget annuel de la PAC pour la France : ~9 MM d'€ en 2018.

Sources et références :

- Sur le site *Géoconfluence*, le vocabulaire de la PAC (!\ la fiche date de 2009) : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/DevDur/popup/PAC.htm>
- *Atlas de la PAC* sur le site « *Pour une autre PAC* » (collectifs de syndicats agricoles (Confédération paysanne), d'ONG environnementales et humanitaires (Greenpeace, WWF, Les Amis de la Terre, Secours Catholique ...), d'associations liées au développement durable (Commerce Équitable France, Slow Food France ...) etc.) : https://pouruneautrepace.eu/wp-content/uploads/2019/02/atlasdelapac2019_II_web_190307.pdf
- *CAPEye*, cellule de veille et de formations sur la PAC lié à Montpellier SupAgro. De nombreuses fiches, vidéo, des quizz, un « jeu sérieux » : <https://www.supagro.fr/capeye/>
- *Toute l'Europe*, propose des fiches, des vidéo et une veille numérique sur les grandes questions européennes (y compris la PAC évidemment) : <https://www.touteleurope.eu>
- *Eurostat* propose des statistiques actualisées sur l'agriculture européennes. Certaines donnent lieu à des cartes. <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/agriculture/data>
- La PAC sur le site du ministère de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/agriculture-et-foret/politique-agricole-commune>
- Rapport de la Fondation Schuman « Les enjeux de la PAC pour la prochaine décennie », 17 février 2020 : <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-547-fr.pdf>